



Aujourd’hui le 22 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 68 617 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 489 cas), 168 personnes sont hospitalisées (hausse de 20), dont 28 personnes sont aux soins intensifs. Aucun décès n'est survenu dans les 24 dernières heures, mais 1 décès survenu entre le 15 et le 20 septembre s'ajoute, pour un total de 5 805 décès. Les prélèvements réalisés le 20 septembre s'élèvent à 25 025, pour un total de 2 115 208.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
15 septembre	303	3	130 (-3)	26 (+3)	24 112
16 septembre	251	2	136 (+6)	29 (+3)	29 726
17 septembre	297	3 + 1 date inconnue	136	30 (+1)	29 079
18 septembre	427	6	131 (-5)	31 (+1)	28 725
19 septembre	462	3	138 (+7)	31	23 126
20 septembre	586	0	148 (+10)	30 (-1)	25 025
21 septembre	489	0	168 (+20)	28 (-2)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA COVID-19 AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu en début d’après-midi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, accompagné du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a indiqué que des changements au niveau d’alerte de certaines régions étaient nécessaires en raison de fluctuations importantes.

Il a annoncé le passage de **deux nouvelles régions en zones orange, soient les régions de Laval et de l'Outaouais**. Par ailleurs, il a indiqué que **la région du Centre-du-Québec passe du vert au jaune**.

Le ministre de la Santé a indiqué que le début de la deuxième vague se distingue de la première vague en raison de l'évolution différente de la pandémie dans plusieurs régions. Ainsi, des régions relativement épargnées dans la première vague sont maintenant touchées par une augmentation des cas. **C'est pourquoi le ministre a indiqué que les informations seront davantage présentées par région afin de sensibiliser davantage la population.**

Il a indiqué que la deuxième vague se distingue également par l'importance de la contamination communautaire et par les tranches d'âge touchées. Il a insisté sur le fait que la transmission communautaire était très dangereuse en raison de son impact majeur sur le système de santé (déplacement de personnel, délestage, absence, etc.). Il a rappelé que les personnes vulnérables seront ultimement touchées.

Il a indiqué que le rapport de l'INESSS sera publié relativement à la situation du système hospitalier, avec simulation sur 30 jours en fonction de l'évolution des cas. Il a ajouté qu'une mise à jour sera faite de façon hebdomadaire.

Sur la question du dépistage, il a indiqué que les délais d'attente se sont stabilisés dans les 176 centres de dépistage. Il a indiqué que des efforts constants sont déployés pour améliorer le processus, notamment au niveau de l'informatisation, au niveau des enjeux de l'équipement de dépistage.

Le ministre a fait un appel aux Québécois de s'inscrire sur le site « Je contribue », particulièrement à certains professionnels retraités du système de santé pour venir en renfort au niveau du dépistage. Par ailleurs, des personnes avec des expériences en enquête (policiers, sondage, etc.) sont nécessaires pour augmenter les effectifs pour le traçage des cas.

MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

À la suite des démarches de la FQM, le ministère de la Culture et des Communications a apporté une modification à son nouveau programme d'aide au développement des infrastructures culturelles et nous nous sommes assurés que toutes les municipalités et MRC soient admissibles. Pour la nouvelle description du programme, cliquez [ICI](#).

PRÉCISIONS CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS DANS LES LIEUX PUBLICS

Dans l'arrêté 2020-068 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 20 septembre 2020, des modifications ont été apportées aux consignes relatives aux rassemblements, notamment en raison du déploiement des paliers d'alerte régionaux. Ainsi, selon les informations disponibles, voici ce qui est actuellement permis relativement aux activités organisées dans un **lieu public** :

Zones verte et jaune :

- Maximum de 50 personnes à l'intérieur (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, etc.)

- Maximum de 250 personnes à l'extérieur

Zone orange :

- Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)

Des détails supplémentaires sont disponibles [ICI](#).

STRATÉGIE NATIONALE D'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté ce matin la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois* dont l'objectif est d'augmenter la part d'aliments québécois achetés par nos institutions et à améliorer l'autonomie alimentaire du Québec.

L'initiative vise dans un premier temps à ce que les établissements publics choisis se fixent une cible d'achat d'aliments québécois. Elle comprend ensuite plusieurs mesures pour favoriser l'achat d'aliments produits ou transformés au Québec par nos institutions, notamment les établissements d'enseignement et les établissements de santé. La stratégie comporte quatre grandes orientations :

- La concertation et l'engagement des institutions publiques;
- Le soutien et l'accompagnement des institutions publiques;
- Le rapprochement de l'offre des entreprises bioalimentaires québécoises et de la demande des institutions;
- L'adaptation de l'offre bioalimentaire des entreprises québécoises aux attentes du milieu institutionnel.

Parmi les mesures contenues dans la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*, on trouve notamment :

- La création d'un service d'accompagnement des institutions publiques, en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie de Québec (ITHQ);
- La création du Répertoire des aliments québécois
- Le nouveau Programme de développement des marchés bioalimentaires, qui vise à accroître la commercialisation des aliments québécois dans les institutions;
- Le programme de reconnaissance Aliments du Québec au menu, développé par Aliments du Québec et Équiterre avec le soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce programme a pour objet de faire rayonner les efforts des établissements qui mettent en valeur les produits de chez nous dans leur service alimentaire;
- Une aide financière de 900 000 \$ accordée à l'organisation M361, pour soutenir les établissements scolaires primaires et secondaires dans la réalisation de projets favorisant l'achat d'aliments québécois (appel de projets à venir en novembre);
- Un comité regroupant les principaux ministères responsables des différents réseaux publics et destiné à assurer l'engagement des parties et la cohésion des actions pour l'achat d'aliments québécois.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES DIFFÉRENTS MILIEUX DE VIE

Hier, à la suite de l'annonce du passage au palier orange de certaines régions du Québec, la ministre des Aînés et des Proches aidants a tenu à préciser les mesures spécifiques mises en place dans les milieux de vie accueillant des personnes âgées et d'autres clientèles vulnérables à la COVID-19.

Mentionnons notamment que dans les CHSLD, seules les visites nécessaires à des fins humanitaires et celles de personnes proches aidantes apportant une aide significative à un résident sont autorisées. Dans les RPA, les visites sont permises jusqu'à un maximum de 6 personnes présentes à la fois, incluant le résident, dans l'unité locative.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

Une fiche technique des mesures additionnelles mises en place dans les différents milieux de vie est disponible [ICI](#).

FORMEZ-VOUS ET PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE!

La FQM vous invite à découvrir une offre de formation d'un nouveau type : Communauté de pratique – Nouveau tarif : 495 \$ pour 10 séances

Une **communauté de pratique**... De quoi s'agit-il?

Sur la base d'une rencontre mensuelle de 2 h (10 rencontres en 10 mois, de septembre à juin) via une plateforme Web, un groupe de 10 élus-es se réunit pour développer ses compétences portant sur des défis communs aux membres du groupe. Conçu pour les élus-es, ce parcours est animé par une formatrice et coach professionnelle certifiée. La communauté de pratique est prise en compte pour un cours dans le parcours vers le Diplôme en leadership municipal.

Deux groupes sont prévus, celui du mardi et celui du jeudi. Les dates sont disponibles [ICI](#).

Grâce à un partenariat financier, le tarif pour l'ensemble des 10 sessions est accessible au coût de 495 \$ + taxes pour les membres de la FQM (660 \$ pour les non-membres).

RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS WEBINAIRES

- Le mardi 29 septembre 2020, à 14 h - [Truquage des offres : sensibilisation et prévention](#)
- Le jeudi 15 octobre 2020, à 14 h - [Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire](#)
- Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h - [Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles – mieux comprendre pour mieux performer](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - La loi sur les architectes

- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - La Berce du Caucase
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus: les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : Faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)

Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

La formation municipale à distance

